

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 06 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 6 février 2018 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire.

<u>Présents</u>: Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Philippe DIOLOGENT.

Excusés: Gildas JOBERT, Morgane LEFEVRE, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Albert DUPRAZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12/12/2017

Laure DUPRAZ-CHAUDET demande que soit fait mention que, pour l'approbation du compterendu du 10 octobre, elle n'a pas pris part au vote pour un double motif : elle est arrivée après les communications et était absente le 10 octobre ; le relevé des décisions du Conseil Municipal du 12 décembre 2017, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité (Rémi VALLIN, absent lors de cette séance, ne prend pas part au vote).

AJOUT DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants : convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion et demande de subvention auprès du Conseil Régional. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux départs parmi les locataires de la commune : un dans le bâtiment mairie/école (fin janvier) et un au Villaret (25 avril).
- Monsieur le Maire a rencontré Madame Emilie Bonnivard. Au cours de cet entretien, .il a notamment fait part de l'augmentation notoire du coût des travaux de réfection du toit de l'église du Ventour du fait que l'on doit passer, sur les recommandations de l'architecte des bâtiments de France, d'une couverture en polytuile à une couverture en zinc à joints debout. Madame Bonnivard a adressé un courrier informant qu'on pouvait demander un complément de 5 000€ à la subvention accordée. Il s'agit en fait de redéposer un nouveau dossier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande au Conseil Régional de réexaminer la subvention accordée pour un montant total des travaux de 37 566,40 € H.T.
- > Le chantier d'isolation des combles du bâtiment Mairie/Ecole est fini.
- ➢ Suites aux intempéries de fin début d'année, Monsieur le Maire informe que des débordements ont eu lieu dans les combes des Granges, du Villaret et du Praz. La remise en état a été effectuée.
- Avec l'agent chargé du restaurant scolaire, Monsieur le Maire a rencontré le responsable de l'Atrium pour faire le point sur la qualité des repas servis. Mme Veillet participera à l'élaboration des menus avec le chef.

- La communauté de communes 3CMA a engagé un plan de restructuration des sentiers de randonnées sur le territoire de l'ex communauté de communes Cœur de Maurienne. C'est 140 km de sentiers qui ont été identifiés et seront balisés prochainement.
- Avec le déploiement futur de la fibre optique et également pour des raisons de sécurité, il faut penser à donner des noms aux rues du village; des devis en lien avec ce projet ont été demandés.
- Une réunion avec AGATE (ex ASADAC) a présenté la loi de finances 2018 confirmant la baisse des dotations et la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation.
- ➤ Le bilan avec le service d'instruction des demandes d'urbanisme de la communauté de communes fait état de 4 déclarations préalables et de 4 permis déposés pour un coût global de 1 301€ pour la commune.
- ▶ L'INSEE estime la population du Châtel à 201 habitants au 1^{er} janvier 2018.
- Un courrier de la Fourmilière (ex ACA) déplore le non renouvellement du projet de ludothèque du fait de la fin des contrats aidés.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents (hors la présence de M. le Maire – ordonnateur), le Compte Administratif 2017 de la Commune :

- > Dépenses = 461 504,80 € Recettes = 543 143,62 €
 - Excédent global de clôture = 81 638,82 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents (hors la présence de M. le Maire – ordonnateur), le Compte Administratif 2017 du Service d'Eau et d'Assainissement :

- > Dépenses = 72 248,96 € Recettes = 95 596,91 €
 - Excédent global de clôture = 17 347,95 €

<u>L'excédent global de clôture 2017 des budgets cumulés (Commune, Eau) s'élève à</u> 98 986,77 €.

COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les Comptes de Gestion de la Commune et du Service d'Eau et d'Assainissement de l'exercice 2017 présentés par le Percepteur.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2017

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les affectations des résultats de l'exercice 2017 comme suit :

* Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté

* Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté

* Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté

- 12 836,16 €uros

Service de l'Eau : * Ligne 001 – Excédent d'investissement reporté 12 337,24 €uros

* Ligne 007 – Excedent d investissement reporte 12 337,24 curos
* Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté 5 010,71 €uros

Tous ces résultats seront réaffectés dans les budgets respectifs de 2018.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTÉRIM-REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au service d'intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, pour une durée d'un an, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, pour une durée d'un an, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

CONVENTION D'ADHÉSION À L'AMICALE CŒUR DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention avec l'Amicale Cœur de Maurienne pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018).

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} mars 2018, comme suit :

Mardi

16h30 à 18h30

Vendredi

10h à 12h

• ou en dehors de ces horaires, sur rendez-vous (demande par téléphone ou mail)

SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE

Reporté

PROJET URBANISME HABITAT

Il faut pouvoir proposer de nouveaux logements en accession et/ou en location. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (6 voix pour et 1 contre – Albert DUPRAZ), a décidé de privilégier du Ventour pour lancer, dès le printemps, une étude de faisabilité et d'urbanisme.

Cette étude devra préciser l'emprise finale du projet, s'il est possible de réhabiliter l'habitat existant et d'indiquer le nombre de logements total envisageable.

Le réaménagement de ce secteur impliquera également la réalisation d'aménagement de sécurité sur la RD 77.

VENTE FONCIÈRE

Reporté

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Prochaines réunions du Conseil Municipal
 8 mars (débat d'orientation budgétaire) – 3 avril : vote du budget

Le secrétaire de séance, Albert DUPRAZ Le Maire, Hervé BOCHET